

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1932

Renouvellement de l'engagement de la Ville de Lyon dans la "Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale" et Plan d'actions correspondant

Direction des Assemblées

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1932 - RENOUELEMENT DE L'ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LYON DANS LA "CHARTRE EUROPEENNE POUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA VIE LOCALE" ET PLAN D' ACTIONS CORRESPONDANT (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon s'engage depuis plusieurs mandats à la promotion des droits des femmes et de l'égalité femmes-hommes, valeurs fondamentales de la démocratie.

Malgré les avancées législatives nationales et les politiques publiques locales mises en place, les femmes sont encore touchées par des inégalités économiques, politiques, culturelles, sociales particulières et inacceptables. L'écart entre l'égalité formelle, celle de la loi, et l'égalité réelle, celle des faits, est encore trop important.

En mars 2012, la volonté de la Ville de Lyon s'est traduite par la signature de la « Charte européenne pour l'Egalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale », conçue par le Conseil des Communes et des Régions d'Europe (CCRE) pour les collectivités souhaitant formaliser leur engagement.

La Ville a souhaité rendre son engagement immédiatement opérationnel en présentant ensemble la signature de la Charte et un Plan d'action transversal pour la période 2012-2014 : « Cultivons l'égalité femmes-hommes à Lyon ».

Ce Plan était composé de 65 actions, concrètes et planifiées, impliquant 14 délégations.

Les actions proposées se déclinaient autour de trois axes :

- Lyon, Ville apprenante et communicante,
- Lyon, Ville employeur,
- Lyon, Ville prestataire de services au public.

2015 a été l'année du bilan de ce 1er Plan d'action, et de la préparation d'un 2^e Plan.

Le niveau de réalisation du premier Plan d'action est de 79 %. Derrière ce pourcentage, sont réalisées des actions phares avec de vraies réussites et avancées pour les femmes : par exemple, la création de 3 hébergements d'urgence pour des femmes victimes de violences, des formations à l'égalité (agent-es, élu-es, partenaires, Conseils de quartier), la mise en place d'une clause de non-discrimination dans nos marchés publics, un guide pour une communication visuelle et écrite sans stéréotype de sexe, une étude-action sur les discriminations qui touchent les femmes de 3 quartiers en politique de la ville

dans le recours à l'offre de loisirs et l'occupation de l'espace public, le soutien de l'accès à la santé sexuelle et reproductive des femmes, la mobilisation autour d'événements comme les 8 mars et 25 novembre, etc.

Les effets de ce Plan d'action vont bien au-delà de la seule mise en œuvre d'une liste d'actions. La mobilisation des acteurs du territoire et des services de la Ville a fait émerger une véritable politique publique transversale, intégrée, pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Un nouveau Plan d'action a été élaboré au cours de l'année 2015 en s'appuyant sur une large concertation avec les élu-es, les services, les organisations syndicales et la société civile. 200 agents ont été consultés et une douzaine de groupes de travail et comités de pilotage ont été organisés. Le « Conseil pour l'égalité femmes-hommes à Lyon » - créé en 2009, réuni 24 fois depuis, comprenant les associations féministes et féminines de Lyon, des universitaires, les partenaires sociaux- a été aussi consulté afin d'émettre des propositions d'action. Ce 2^e Plan d'action reprend les 3 axes du 1^{er} Plan et compte une centaine d'actions.

La politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est plus une politique optionnelle pour les collectivités. Plusieurs lois dont celle du 4 août 2014 « pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes » imposent de nouvelles obligations aux collectivités.

Ces dispositions nouvelles sont inscrites dans le 2^e Plan d'action qui, par ailleurs, s'appuie sur l'existant et sur les projets réalisés ou en cours. Ainsi, certaines actions déjà mises en œuvre sont ici valorisées et seront poursuivies. D'autres sont à renforcer. Certaines sont nouvelles. Le Plan propose donc à la fois une mise en cohérence des dispositifs de la Ville et une montée en puissance de l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans nos pratiques. A la fois feuille de route et réaffirmation d'un engagement, ce Plan constitue le cœur de la politique de la délégation égalité femmes-hommes de la Ville de Lyon.

La liste des actions et les champs d'intervention est jointe au rapport. Il est à noter que les actions proposées peuvent agir soit en faveur des droits des femmes, soit en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes via des actions de rééquilibrage et une attention particulière à l'un ou l'autre sexe.

Les actions menées s'articulent bien sûr avec le Label Diversité AFNOR obtenu par la Ville en décembre 2010.

Vu ladite charte ;

Vu ladite liste des actions et champs d'intervention ;

Ouï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à renouveler l'engagement de la Ville de Lyon dans la « Charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale » à travers le lancement et la mise en œuvre du 2^e Plan d'action correspondant.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

T. RABATEL